

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 001-210101895-20260921-DEL26_65-DE



N° 26 / 65

Séance du 21 septembre 2026

**Nombre de
Membres**

En Exercice : 15
Présents : 14
Procuration : 0
Votants : 15
Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à 18H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ**
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 10 septembre 2026

Membres présents : Mmes MM. BALAGHNI Samir, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, DEROBERT Magali, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, GRATTE Philippe, KREUTNER Stéphanie, MOSINI Patricia, MOSSAZ Denis, NICULESCU Christian, PRUDHOMME Joël, SELIER Sophie.

Absent(e)s ou excusé(e)s : CARREZ Laurent (pouvoir à Joël PRUDHOMME)

Secrétaire de séance : Bernard FOUCART

Objet : Convention d'honoraires INITIO Avocats

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du défaut de paiement des loyers de la Société Génissiat depuis le début d'année 2026 et de son placement en redressement judiciaire.

Il informe également qu'il a pris le contact de Maître PATURAT associé au sein de l'Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle INITIO AVOCATS à Lyon et sollicité son conseil.

La mission d'analyse juridique et stratégique pour mettre un terme à bail commercial avec la Société Génissiat depuis son placement en redressement judiciaire est prévue pour se réaliser dans les termes de la convention d'honoraires en annexe à la présente délibération

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

⇒ **Approuve** la convention d'honoraires à intervenir avec l'Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle INITIO AVOCATS dans les conditions définies dans la convention en annexe :

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place et la réalisation de la convention d'honoraires.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOUCART

Le Maire,

Denis MOSSAZ

